

Définitions transversales De la certification niveau SPECIALISTE

Les éléments ci-dessous définissent de manière transversale la certification de niveau Spécialiste.

Pour simplifier, cette certification s'adresse à des personnes ayant le niveau Habilité et une expérience technique et méthodologique dans le domaine considéré.

Spécialiste (est)

Pour obtenir la qualification de spécialiste, il convient de satisfaire les conditions suivantes :

- ✓ avoir un haut niveau de compétence scientifique et/ou technique dans des disciplines et objets techniques de le domaine considéré (niveau Habilité + expérience),
- ✓ avoir la maîtrise des savoir-faire requis pour intervenir sur tous projets, chantiers ou expertises, y compris sur des projets pluridisciplinaires
- ✓ avoir un rayonnement lié notamment à l'animation de réseaux, reconnu au sein de la communauté (au minimum une communauté interne à l'entreprise ou à un groupe d'entreprises) et contribuant à faire progresser l'expertise collective.

Sur un plan méthodologique, un spécialiste :

- ✓ possède les compétences théoriques et pratiques pour utiliser ou étendre les logiciels de manière efficace et sûre, de manière indépendante et les a déjà appliquées sur des projets
- ✓ est apte à la mise en place de procédure pour faire une nouvelle étude (définition de modèles avec modification de paramètres mineurs)
- ✓ suit et anticipe les meilleures pratiques définies et peut les enrichir
- ✓ prend en compte les critères de qualité et de fiabilité, des aspects réglementaires, normatifs et socio-économiques
- ✓ connaît les avantages et limites des modèles ou outils utilisés par les logiciels, de manière théorique et expérimentale
- ✓ peut superviser des opérateurs ou des utilisateurs (y compris les conseiller dans leurs pratiques)
- ✓ peut définir des modèles et méthodes génériques pour un projet donné
- ✓ est capable de définir les méthodes pour la prise en compte d'un nouveau problème
- ✓ est capable de faire un choix de logiciel pour le domaine considéré